



# MAIRIE DE GILLES (28260)

## Compte rendu du Conseil municipal du 6 avril 2022, convoqué le 23/03/2022

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

**Présents :** M. Malhappe, S. Apruzzese, M.-C. Willaume, L. Dujardin, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, P. Avril, C. Huet, S. Lamouille, P. Boquet, G. Aubry, D. Ferrandin.

**Procuration :** J. Lehoux à S. Lamouille

**Absent excusé :** Ch. Bourrat

P. Maisonneuve est nommée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h32.

1) Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

### 2) **Approbation du compte de gestion 2021 – à l'unanimité**

M. le Maire informe le conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le 16 mars 2022. Il soumet pour approbation le compte de gestion de l'exercice comptable 2021, établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Dreux Agglomération. Les résultats sont strictement conformes à ceux du compte administratif 2021 :

#### Section d'investissement :

Dépenses 2021 :	196 423,58 €
Recettes 2021 :	523 474,84
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021 :</b>	<b>327 051,26 €</b>

#### Section de fonctionnement :

Dépenses 2021 :	332 664,90 €
Recettes 2021 :	433 931,96 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021 :</b>	<b>101 267,06 €</b>

**Résultat global de l'exercice 2021 :** **428 318,32 €**

### 3) **Approbation du compte administratif 2021 – à la majorité (M. le Maire étant sorti durant le vote)**

M. le Maire remercie la commission des finances et la secrétaire de mairie pour leur travail. La note d'informations financières, document obligatoire mais néanmoins intéressant, a été adressée à l'ensemble des conseillers préalablement au conseil. Il ajoute que le compte administratif a été approuvé en commission des finances le 16 mars 2022, en présence de Mme Féry, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL).

M. le Maire présente les résultats par chapitre, qui s'établissent comme suit :

	CA 2020	BP 2021	CA 2021
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
D 011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	67 528	117 811	88 554
D 012 CHARGES DE PERSONNEL	40 003	45 122	41 309
D 014 ATTENUATION DE PRODUIT	31 469	31 531	31 478
D 020 DÉPENSES IMPRÉVUES		9 830	
D 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
D 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			29 547
D 65 AUTRES CHAR DE GEST COURANTE	141 706	155 353	138 704
D 66 CHARGES FINANCIÈRES	3 757	2 307	2 307
D 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		7 320	766
<b>DEPENSES DE FONCT. DE L'EXERCICE</b>	<b>284 463</b>	<b>369 274</b>	<b>332 665</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>CA 2021</b>
R 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			230
R 13	ATTENUATION DE CHARGES			90
R 70	PRODUIT DES SERVICES	1 733	535	5 481
R 73	IMPÔTS ET TAXES	271 077	277 088	284 820
R 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	116 953	103 759	99 674
R 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 100	3 401	3 756
R 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 505	10 888	39 881
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>400 368</b>	<b>395 671</b>	<b>433 932</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>115 905</b>	<b>26 397</b>	<b>101 267</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		673 431	650 319	650 319
AFFECTATION MINI (reste à réaliser + déficit inv.)		139 017		
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>650 319</b>		<b>751 586</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>CA 2021</b>
R 021	Virement de la section de fonctionnement			
R 024	Produits de cession		35 000	
R 10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES	3 629	142 844	146 025
R 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	92 627	215 485	146 903
R 16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES		200 000	201 000
R 040	AMORTIS DES IMMOBILISATIONS			
R 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 335		
40	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			29 547
R 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 236		
R 458	OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	89 878		
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>189 705</b>	<b>593 329</b>	<b>523 475</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>CA 2021</b>
D 001	REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT n-1		205 101	
D 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			230
D 020	DÉPENSES IMPRÉVUES		13 624	
D 16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES	26 625	26 784	26 783
D 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 338	6 800	2 106
D 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 823	152 160	122 485
D 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	164 058	188 860	44 819
D 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 236		
D 458	OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	89 877		
<b>DÉPENSES NETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>360 957</b>	<b>593 329</b>	<b>196 423</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-171 252</b>		<b>327 052</b>

M. le Maire cède la parole à M. Boquet, doyen de l'assemblée, et sort de la salle pour ne pas prendre part au vote.  
P. Boquet constate que les chiffres du compte de gestion 2021 sont identiques à ceux du compte administratif 2021 et soumet ce dernier à l'approbation du conseil municipal.

#### 4) Affectation du résultat 2021 – à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les résultats globaux 2021 que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

##### Résultats antérieurs (2020)

Section de fonctionnement :	789 336,39 €
Section d'investissement :	- 205 100,88 €
Part affecté à l'investissement (art. 1068) :	139 017,00 €

##### Résultats de l'exercice 2021

Section de fonctionnement :	101 267,06 €
Section d'investissement :	327 051,26 €

**Résultats globaux 2021 :**

Section de fonctionnement :	751 586,45 €
Section d'investissement :	121 950,38 €

Il précise que les restes à réaliser de l'exercice sont les suivants :

RAR dépenses :	149 565,84 €
RAR recettes :	38 727,92 €
Solde des RAR :	- 110 837,92 €

**Ainsi, la capacité d'autofinancement s'établit à : 11 112,46 €.**

M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, d'affecter les résultats de la façon suivante :

Art. 002 (excédent de fonctionnement reporté – recettes) :	751 586,45 €
Art. 001 (excédent d'investissement reporté – recettes) :	121 950,38 €

**5) Vote du budget primitif 2022 – à l'unanimité**

M. le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers ont reçu préalablement au conseil municipal les documents détaillés par article, avec des mises à jour successives pour être au plus près de la réalité en fonction des dernières informations communiquées.

Il ajoute que les montants définitifs de la DGF 2022 faisant apparaître une baisse de 9 955 € par rapport à 2021, notamment à cause de la Dotation de Solidarité Rurale, reçus ce matin, ont été intégrés dans le BP présenté ce soir. La note d'informations budgétaires a été actualisée en conséquence et le budget primitif 2022 se distribue par chapitre comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAP	BP 2021	CA 2021	BP 2022
D 011 CH. A CARACTÈRE GÉNÉRAL	117 811	88 554	123 649
D 012 CHARGES DE PERSONNEL	45 122	41 309	47 393
D 014 ATTENUATION DE PRODUIT	31 531	31 478	31 731
D 020 DÉPENSES IMPRÉVUES	9 830		10 000
D 023 TRANSFERT A LA SECTION D'INVESTISS			359 045
D 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		29 547	
D 65 AUTRES CH. DE GESTION COURANTE	155 183	138 704	148 786
D 66 CHARGES FINANCIÈRES	2 307	2 307	3 722
D 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 320	766	6 820
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>369 274</b>	<b>369 274</b>	<b>731 146</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAP	BP 2021	CA 2021	BP 2022
R 002	650 319		751 586
R 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT		230	
R 70 PRODUIT DES SERVICES	535	5 481	3 000
R 73 IMPÔTS ET TAXES	277 088	284 820	292 025
R74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	103 759	99 674	85 679
R75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	3 401	3 756	
R 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 888	39 881	
R 013 ATTENUATION DE CHARGES		90	200
<b>RECETTES DE FONCT. DE L'EXERCICE</b>	<b>1 045 990</b>	<b>433 932</b>	<b>1 132 490</b>
<b>RESULTAT DE FONCT. DE L'EXERCICE</b>		<b>101 267</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		650 319	
AFFECT. MINI (reste à réaliser + déficit inv.)			
EXCEDENT DE FONCT CUMULE NET		<b>751 586</b>	

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHAP	BP 2021	CA 2021	BP 2022
R 01 Report de l'excédent d'investissement			121 950,38
R 021 Virement de la section de fonctionnem			359 044,62
R 024 CESSION D'ACTIFS	35 000		
R10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	142 844	146 025	42 226
R 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	215 485	146 903	340 059
R 16 EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES	200 000	201 000	
R 040 AMORTIS DES IMMOBILISATIONS		29547	
<b>RECETTES INVEST DE L'EXERCICE</b>	<b>593 329</b>	<b>523 475</b>	<b>863 280</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAP	BP 2021	CA 2021	BP 2022
001 REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT n-1	205 101		
020 DÉPENSES IMPRÉVUES	13 624		9 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		230	
D 16 EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES	26 784	26 783	25 000
D 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 800	2 106	46 660
D 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 160	122 485	637 620
D 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	188 860	44 819	145 000
<b>DÉPENSES NETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>593 329</b>	<b>196 423</b>	<b>863 280</b>

<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>327 052</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>(205 100,88)</b>
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>121 951</b>

**6) Vote des taux des taxes locales 2022 – à l'unanimité**

M. le Maire rappelle que depuis l'année dernière, le taux de référence pour la taxe communale sur le foncier bâti est égal au taux de la commune + le taux départemental en 2020.

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux des taxes locales en 2022, stables depuis 2001, qui s'établissent comme suit :

- Taxe communale sur le foncier bâti : 38,87 %
- Taxe communale sur le foncier non bâti : 39,77 %.

La commune, en revanche, ne maîtrise pas l'augmentation régulière de l'assiette, ce qui explique la hausse du chapitre 73 de 7 200 €, soit + 2,53 %.

**7) Subventions aux associations – certains conseillers municipaux étant membres du Bureau et/ou liés à des membres du bureau de certaines associations, ils s'abstiennent**

Le conseil municipal propose d'accorder les subventions suivantes :

6574802	Association sportive de Guainville	200 €	12 voix pour, 1 abstention
6574803	Eddieforme	150 €	A l'unanimité
6574805	Association des anciens combattants	100 €	A l'unanimité
6574807	Société protectrice des animaux (SPA)	150 €	A l'unanimité
6574812	Bréval Sport Loisirs	260 €	A l'unanimité
6574801	Vô Vietnam	1 000 €	13 voix pour, 1 abstention
6574818	Gilles à tous vents	1 000 €	12 voix pour, 2 abstentions
6574819	Amicale des parents d'élèves	200 €	A l'unanimité
6574815	A attribuer	250 €	A l'unanimité

M. le Maire indique que les versements de ces subventions n'interviendront que si les associations les demandent, sur présentation du rapport financier du dernier exercice, du compte rendu de la dernière assemblée générale, d'une note précisant le ou les projets à venir pour lesquels les fonds versés seront utilisés.

Il rappelle également que la priorité est donnée aux associations locales auxquelles des Gillois adhèrent ou qui peuvent leur être utiles.

## **8) Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à 27h hebdomadaires - à l'unanimité**

M. le Maire expose que la charge de travail de la secrétaire de mairie ne laisse aucune marge. Or d'importants chantiers nécessaires sont à initier ou poursuivre (archivage, cimetière...).

Accroître le temps de travail de la secrétaire permettrait par ailleurs de satisfaire la volonté de rendre davantage de services aux administrés (assistance, urbanisme...), en proposant notamment une permanence avec des horaires plus accessibles pour les personnes qui travaillent. Le coût budgétaire annuel pour la commune, hors augmentation du point d'indice, qui nécessitera vraisemblablement une décision modificative en fin d'année, serait de 3 750 €.

## **9) Déléguée à la protection des données personnelles (DPO) – à l'unanimité**

M. le Maire rappelle que le règlement général européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) nécessite la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO).

La secrétaire de mairie, Emmanuelle Donzier, est désignée en qualité de déléguée auprès de la CNIL.

## **10) Modification des modalités d'accès au système d'information géographique Infogéo28 – à l'unanimité**

M. le Maire indique que l'évolution de la réglementation relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » contraint chaque collectivité à nommer un DPO et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de continuer à pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Le conseil municipal est favorable à l'accès de la commune à Infogéo28, autorise M. le Maire à signer la convention et l'acte d'engagement de confidentialité.

## **11) Château de Vitré : mise en place d'une procédure de modification de droit commun du PLU pour intégrer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) – à l'unanimité**

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, M. le Maire rappelle qu'avec le transfert des résidents dans les nouveaux bâtiments à Guainville, l'UNAPEI a souhaité vendre la propriété et a trouvé acquéreur de l'ensemble. L'acheteur effectuera les découpages en 10 lots (9 individuels et 20 appartements de 30 à 82 m<sup>2</sup> à l'intérieur du château), les modifications de l'assainissement non collectif à prévoir en conséquence, l'aménagement des parties communes, notamment pour le stationnement. Il précommercialisera ensuite les lots, à charge pour les futurs acquéreurs de chaque lot de déposer la demande d'autorisation d'urbanisme adéquate, qui devra impérativement respecter les termes de l'OAP.

D. Ferrandin craint que les lots dans le bâtiment de l'ancienne porcherie, du fait de leur découpage, soient proposés à bas prix et attirent des acheteurs peu scrupuleux. Il souhaite que la mairie conserve un droit de regard sur la qualité des travaux qui seront effectués et leur durée.

S. Apruzzese précise que la durée peut être inscrite dans une OAP, qui fixe un cadre strict à ce qui peut être réalisé (matériaux, ouvrants, clôtures, couvertures, couleurs...).

C. Huet demande si la commune sera conseillée juridiquement pour l'OAP.

M. le Maire expose que le cabinet Gilson, chargé de la rédaction de l'OAP, puis de la modification de droit commun du PLU, accompagnera la commune dans chaque étape de la démarche. L'objectif est de limiter les risques de dérapage et de profiter de cette réelle opportunité pour redonner vie au village.

D. Ferrandin fait part au conseil de son souhait d'assister aux prochaines réunions sur le sujet.

## **12) Informations diverses**

- Contrat d'engagement républicain

Désormais, chaque association bénéficiant de subventions publiques devra au préalable signer un contrat d'engagement républicain. Le référent auprès des associations est Christian Bourrat.

- Election présidentielle (scrutins des 10 et 24 avril 2022)

La secrétaire de mairie rappelle les règles relatives aux procurations et laisse à la disposition des assesseurs un tableau pour les cartes électorales non distribuées, à retirer éventuellement sur place.

- Aménagement du centre bourg

M. le Maire informe le conseil municipal que la prochaine présentation aura lieu mi-mai par le cabinet Gilson, qui travaillera par options sur lesquelles il conviendra de se prononcer.

- Accueil des Ukrainiens

Une famille gilloise a accueilli 5 Ukrainiennes qui ont été reçues en mairie. Leur intégration prend corps grâce à l'implication de bénévoles.

- Nuisances relevées et doléances de 2 habitants de la rue de la Correspondance (courrier reçu en mains propres le 6 avril 2022)

Le courrier fait état, à tort, de l'inaction de la municipalité concernant le terrain de jeux et les nuisances sonores occasionnées par l'utilisation du panier de basket. Les auteurs déplorent également le maintien du sens unique dans cette rue, y compris pour les riverains. Ils demandent si le retrait du panneau à l'entrée de la rue de la Correspondance, indiquant qu'il s'agit d'une voie à sens unique, est envisageable pour tenter de limiter la vitesse des véhicules empruntant cette voie.

G. Aubry met en garde le conseil contre le retrait de ce panneau qui indique aux usagers l'impossibilité de faire demi-tour s'ils s'arrêtent chez un riverain.

M. le Maire examinera dans le détail le droit qui régit l'exception « sauf riverains ». En tout état de cause, il souhaite attendre l'aménagement de la place de l'Eglise avant toute nouvelle action.

- M. le Maire informe le conseil municipal des dates arrêtées pour les prochaines manifestations :

- Fête de la musique : le 25 juin 2022
- Fête nationale : le 13 juillet 2022
- Gillofolies : le 17 septembre 2022

## 10) Tour de table

**M.-C. Willaume** indique que le Festival du Territoire proposé par l'Agglomération du Pays de Dreux comme un nouveau rendez-vous annuel se tiendra systématiquement lors du week-end de l'Ascension. La 1<sup>ère</sup> édition, en 2023 sur 6 spots, s'orientera autour des paysages, de la ruralité, de la flore et des chemins de randonnée et aura pour objectifs de favoriser les rencontres et d'offrir une meilleure connaissance du territoire.

Pour l'occasion, la commune de Gilles sera associée à Guainville et au Mesnil-Simon et ouvrira les festivités le jeudi par des manifestations ouvertes au public, qui restent à déterminer (concert, exposition, spectacle...).

Un repérage aura lieu sur la commune début juin 2022.

**M.-C. Willaume** demande de l'aide pour la rédaction des articles et les photos du prochain Tambour du Radon qui sortira en juin 2022. Elle souhaite faire davantage participer les Gillois.

**T. de Ferrières** demande si deux parcelles ont été acquises Sente de la Justice.

M. le Maire répond qu'une seule appartient désormais à la commune, l'autre faisant l'objet d'une procédure d'acquisition d'un bien sans maître.

**T. de Ferrières** propose que cette démarche soit étendue à toutes les parcelles qui se retrouveraient dans la même situation.

**P. Avril** se réjouit de la passerelle créée Sente de la Justice qui permet désormais un passage sécurisé.

M. le Maire ajoute qu'à l'autre bout, les marches de la rue de la Champagne servent le même objectif.

**D. Ferrandin** déplore un tas de fumier trop près de la rivière au Moulin de l'Etang qui présente un risque de pollution de l'eau.

M. le Maire a d'ores et déjà demandé au propriétaire de le retirer, ce qu'il s'est engagé à faire rapidement.

**S. Lamouille** regrette que les adolescents et jeunes adultes qui souhaitent passer un moment ensemble, jouer au ballon ou écouter de la musique se fassent chasser partout. Certes, leurs motos peuvent faire un peu de bruit, ils peuvent parler fort et leur musique n'est pas toujours au goût de tous. Toutefois, les versions ne concordent pas toujours entre les plaintes exprimées par les riverains et ce que racontent les jeunes des différents problèmes rencontrés.

S. Lamouille estime qu'il serait souhaitable, pour la sérénité de tous, de trouver rapidement un lieu où les jeunes puissent se retrouver sans gêner qui que soit, sans faire l'objet d'*a priori* négatifs.

Les élus ont effectivement reçu en mairie un plaignant à qui ils ont conseillé de déposer une main courante plutôt qu'un dépôt de plainte.

M. le Maire ajoute qu'il peut également déclencher une procédure de rappel à l'ordre en cas de besoin. Il souhaite également rencontrer rapidement les jeunes recensés entre 2020 et 2021 pour mieux connaître leurs attentes.

S. Lamouille suggère que le propriétaire de la Maison brûlée soit approchée, soit pour que la commune fasse l'acquisition de la parcelle, soit qu'elle puisse être louée.

M.-C. Willaume et C. Huet préféreraient que l'on sache ce que la commune est en mesure de proposer aux jeunes avant de les rencontrer, sachant qu'il y a un vide de ce côté.

G. Aubry rappelle que le city stade avait été créé dans cette optique, même s'il est également utilisé par les enfants de maternelle.

**L. Dujardin** regrette son absence lors de la précédente réunion avec le cabinet Gilson. Elle souhaite qu'une réflexion soit menée pour la récupération de l'eau de pluie en provenance de la toiture de l'église qui s'écoule aujourd'hui rue de la Correspondance.

**C. Huet** a participé à la dernière réunion du Sirp au cours de laquelle a été adopté le budget primitif 2022. La cantine n'étant plus aux normes, d'importants travaux s'imposent nécessitant un emprunt. Plusieurs solutions seront débattues dans une commission dédiée, dans laquelle C. Huet est titulaire et M. le Maire suppléant. Il faudra composer avec les différents enjeux et priorités des trois communes membres du Sirp.

C. Huet informe enfin le conseil municipal de l'arrêt de la directrice de Guainville pour problèmes de santé.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h45.